

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE**

AVIS PUBLIC

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #352-2026 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 345-2025 CONCERNANT
LES DISPOSITIONS MUNICIPALES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée que le conseil de la Municipalité de Saint-Damase a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 4 mai 2026 à 19 h 30, au 18, avenue du Centenaire, le règlement numéro 352-2026 intitulé :

« Règlement #352-2026 modifiant le règlement numéro 345-2025 concernant les dispositions municipales applicables par la Sûreté du Québec ».

Ce règlement est en vigueur conformément à la loi.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal, aux heures habituelles d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-DAMASE,
CE 5^e JOUR DU MOIS DE MAI 2026



Vanessa Caron, directrice générale
et greffière-trésorière, DMA